

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 27 juin 2023**

Délibération n° 2023-06-14

Objet : Création, transformation et suppression de postes

Président du CCAS :

Monsieur Cédric Van Styvendael

Président de séance :

Monsieur Mathieu Garabedian

Présent-e-s : Monsieur Mathieu Garabedian, Monsieur Jean-Joseph Parriat,
Monsieur Pascal Isoard-Thomas, Monsieur Mamadou Dissa,
Madame Kaoutar Djemai-Dawood, Monsieur Nicolas Boilloux,
Madame Dominique Gachet, Madame Cristina Martineau, Monsieur Antoine Pelcé,
Madame Maryse Arthaud, Madame Agathe Fort, Madame Virginie Demars

Procurations :

Monsieur Cédric Van Styvendael donne pouvoir à Monsieur Mathieu Garabedian

Excusé-e-s :

Monsieur Cédric Van Styvendael, Madame Rose-Marie Minassian,
Madame Melouka Hadj-Mimoune, Madame Laure Guyonvarh

Vu les avis des CST du 16 mai et du 31 mai

Mesdames, Messieurs,

Le tableau des emplois fixe la liste, par filière et catégorie, des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public. Parmi les postes permanents sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel.

L'évolution et la diversité des missions confiées au CCAS dans un contexte réglementaire très évolutif, rendent nécessaire l'adaptation des emplois afin de tenir compte de la charge et de la nature du travail à mener.

Pour la Direction Egalité Sociale et Territoriale, il s'agit de structurer le service action sociale et solidarités en trois équipes, accueil et secrétariat de domiciliation, aides et accompagnement social. De plus il est proposé de stopper l'intervention territorialisée sur le quartier des Brosses et de supprimer le poste dédié créé il y a 10 ans. La réimplantation des services de la Métropole de Lyon sur le quartier a conduit la direction à réinterroger la pertinence de son action sur ce quartier et sa valeur ajoutée. Il s'agit de se recentrer sur les missions du CCAS et supprimer ce poste de travailleur.e social.e non pourvu actuellement.

Il est également prévu :

- La création d'un poste de catégorie B, responsable de l'équipe des aides, rédacteur et suppression d'un poste de catégorie C, agent.e d'instruction des aides. Ce poste sera ouvert aux agent.es C de l'équipe et c'est un.e agent.e C de cette équipe qui occupera le poste B avec suppression de son poste C d'origine.
- La création de deux postes d'agent.es d'accueil pour passer d'un effectif de 3 postes à 5 postes.
- L'ouverture des postes d'agent.es d'accueil, de médiateur.trice santé et d'instructeurs.trices d'aides facultatives à la filière médico-sociale.

Cette réorganisation permettra au service action sociale et solidarités de disposer d'entités plus équilibrées, de renforcer le management de proximité, de mieux structurer et de consolider l'équipe d'accueil. De plus cette réorganisation va permettre de mener un travail approfondi pour mieux définir et sécuriser les missions des travailleurs sociaux et des agent.es d'instruction du service des aides.

De plus, le poste de chargé de mission accès aux droits et lutte contre la fracture numérique est modifié à la marge pour prendre acte de ses nouvelles missions.

objet	poste	observations
Suppression d'un poste	Assistante de direction (B)	Transfert du poste à la ville
Suppression d'un poste	Assistant.e socio-éducatif, travailleur.e social.e sur le quartier des Brosses (A)	
Transformation d'un poste	Agent.e d'instruction des aides (C) en responsable d'équipe des aides (B)	Il est demandé à ce que cette transformation soit rétroactive au 1 ^{er} juin 2023
Création de deux postes	Agent.es d'accueil (C)	Il est demandé à ce que ces créations soient rétroactives au 1 ^{er} juin 2023

Pour la Direction du Secrétariat Général: le Secrétariat Général constitue une direction à part entière depuis 2019. Il assure les missions de l'ancien « pôle ressources » du CCAS avec un champ d'activité large : budget et comptabilité ; ressources humaines (hors recrutement) ; commande publique ; secrétariat du conseil d'administration du CCAS ; suivi du patrimoine.

On constate aujourd'hui que les missions de différents postes ont évolué pour tenir compte de l'évolution du contexte : augmentation du budget du CCAS, augmentation du volume de marchés publics en lien avec la baisse des commandes hors marché et la rationalisation des achats des résidences, augmentation des enjeux sur le patrimoine. Les modifications de fiches de poste visent à les mettre en accord avec la réalité des missions effectuées, telles qu'elles ont été présentées aux agent.es récemment recrutées sur ces services.

- Pour le poste de responsable pilotage budgétaire et comptable et adjoint.e au directeur / à la directrice : précision du rôle d'adjoint.e, et des activités contenues dans le pilotage budgétaire (poste n°52).

- Pour le poste de responsable patrimoine et sécurité : mention plus claire des liens avec les services de la DGICV, regroupement des activités menées sous 4 grandes catégories pour plus de clarté, reformulation du rôle attendu comme un appui aux responsables des résidences personnes âgées. (poste n°11) Par ailleurs, bien que précédemment déjà occupé par un technicien depuis plusieurs années, il semble que cette transformation n'ait pas été actée dans cette instance, nous proposons donc de régulariser le grade correspondant à ce poste.
- Pour le poste d'assistant.e marchés publics : les missions de l'assistant.e ont pris progressivement de l'ampleur en raison de l'augmentation de l'activité marchés ; en effet, au cours des dernières années un travail important a été mené pour éviter les commandes hors marchés en direct par les résidences, et formaliser des marchés sur la plupart de nos fournitures. De fait les missions de l'assistant.e ont progressivement évolué pour suivre en direct un certain nombre de marchés voire rédiger les pièces d'un nouveau marché. Les missions menées aujourd'hui correspondent à un.e agent.e de catégorie B.

objet	poste	observations
Transformation d'un poste	Responsable patrimoine et sécurité agent de maîtrise (C) à technicien (B)	
Transformation d'un poste	Gestionnaire secrétariat marchés publics (C) à Assistant marchés publics (B)	

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir accepter les créations, transformations et suppressions des postes détaillés ci-dessus, ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs présenté en annexe.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.



Ainsi fait et délibéré,
 Pour copie conforme à l'original
 Villeurbanne, le 28 juin 2023
 Le Président
 Cédric Van Styvendael

